

## Fiche de poste

### Directeur de l'ENSCL H/F

Date limite de candidature : 24/04/2026	Prise de fonction : 01/09/2026
<input checked="" type="checkbox"/> Titulaire	Catégorie : A+
<input checked="" type="checkbox"/> Contractuel <input checked="" type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> CDI	Quotité : 100%
Affectation : Direction de l'ENSCL	Rattachement : Directeur Général de Centrale Lille Institut
Niveau requis : Bac+5	Rémunération : 45K-65K€ négociable selon profil et expérience

#### Descriptif de l'employeur :

Centrale Lille Institut est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, qui forme, depuis 170 ans, des ingénieurs et des chercheurs de haut niveau.

Implanté sur **deux campus** à Villeneuve d'Ascq et à Lens, l'Institut **regroupe quatre écoles d'ingénieurs** : L'Ecole Centrale de Lille pour la formation généraliste, l'ENSCL pour la formation d'ingénieurs chimistes, l'ITEEM pour la formation d'ingénieurs-managers-entrepreneurs et l'IG2I pour la formation ingénieurs pour les systèmes intelligents et interconnectés.

L'institut propose plus de **15 parcours de masters** (masters internationaux, masters « taught in english », masters francophones) et délivre **le doctorat** au sein de 3 écoles doctorales. Son offre de formation s'enrichit continuellement : Bachelor, formations continues, diplômes d'établissement...

Centrale Lille accueille plus de **2200 étudiants, 140 doctorants et plus de 400 membres du personnel** : enseignants, enseignants-chercheurs, agents administratifs et techniques.

Sa vocation est de répondre aux besoins des entreprises et aux grands enjeux sociétaux, en formant des ingénieurs responsables, ambitieux et capable de transformer durablement le monde qui les entoure.

Centrale Lille joue également un rôle clé dans l'innovation et la recherche. Co-tutelle de **7 laboratoires de recherche** portant des projets innovants et reconnus mondialement, l'Institut s'appuie également sur ses plateformes technologies et d'ingénierie de pointe, lui permettant de rayonner dans les domaines de **l'énergie, de l'environnement, du numérique ou encore de la santé**, au niveau régional, national et international.

#### Missions Générales :

Chacune des 4 écoles internes de Centrale Lille a à sa tête un Directeur, rattaché au Directeur Général de l'établissement Centrale Lille Institut. Aux côtés du Directeur général, le directeur de l'école contribue à mettre en œuvre le projet et la stratégie de l'école, celle-ci s'inscrivant naturellement dans la stratégie globale de l'établissement. Son périmètre d'action concerne la formation d'ingénieur chimiste dispensée par

l'ENSCL (cycle ingénieur et classe préparatoire intégrée), de l'amont à l'aval, depuis les concours d'entrée jusqu'à la diplomation.

### **Missions principales :**

Le Directeur de l'école interne a pour missions générales :

- De définir et mettre en œuvre, en lien avec le Conseil d'école interne, la stratégie de l'école en cohérence avec la stratégie globale de Centrale Lille IMPACT 2035 et en particulier de développer les formations de l'établissement ;
- De mettre en œuvre annuellement la maquette de formation d'ingénieur dans le respect du code de l'éducation ;
- D'inscrire la formation d'ingénieur au sein d'un environnement de niveau de qualité international ;
- D'assurer l'évolution continue de la formation d'ingénieur dispensée par l'école interne pour assurer une forte employabilité des diplômés et la capacité de ces derniers à conduire l'évolution de leur carrière professionnelle dans de bonnes conditions ;
- De préparer et de participer aux différents conseils d'école interne ;
- De préparer et présider les jurys de fin d'année ;
- D'assurer l'accréditation des formations de l'école interne par la CTI ;
- De mettre en œuvre l'animation pédagogique de l'école et piloter et développer l'activité de formation avec la préoccupation de favoriser la réussite des étudiants et la qualité de la vie étudiante et associative
- D'assurer le contact permanent avec les élèves de l'école interne
- De manager la structure, coordonner et superviser le fonctionnement régulier et continu des services sur le campus de l'ENSCL ;
- D'établir et proposer le budget, contrôler et analyser sa répartition et son exécution ;
- De veiller à l'application de la politique en matière d'hygiène et de sécurité et en contrôler la mise en œuvre
- De représenter l'école interne au sein de ses réseaux (FGL ...)
- D'être l'interlocuteur des réseaux thématiques auxquels l'école est affiliée et des éventuelles institutions qui organisent le concours sur lequel l'école recrute

Il est, pour son périmètre, l'interlocuteur officiel de Centrale Lille Institut auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

Pour mener à bien sa mission, il s'appuie sur :

- Un (une) Directeur des études ;
- Un (une) Responsable administratif ;
- Des responsables de parcours et référents
- Le pôle « scolarité » ;
- La direction des formations de l'établissement ;
- Les responsables des départements d'enseignement de l'établissement ;
- Les directions transversales de Centrale Lille avec lesquelles il collabore étroitement.

Il dispose d'un budget qui est attribué à l'école annuellement à la suite du processus de dialogue budgétaire et après vote du budget de l'établissement par son Conseil d'administration.

Le Directeur de l'école interne est le représentant du Directeur général au sein de l'école interne. Le Directeur est membre du Comité de direction. Il est membre de droit du Comité de pilotage Formation et du Conseil des études de Centrale Lille. Pour renforcer le dialogue avec le monde socioéconomique et enrichir les évolutions de son programme de formation, il peut s'appuyer sur le conseil de perfectionnement d'après l'article L.611-2 du code de l'éducation. Il est de sa responsabilité d'animer ce conseil.

En sa qualité de membre de l'équipe de direction, le Directeur d'une école interne contribue aux projets et actions transverses de l'établissement en lien avec d'autres directions. Il peut être amené à représenter le Directeur général de Centrale Lille Institut.

#### **Connaissances :**

- Connaissances approfondies de l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Connaissances approfondies des règles de fonctionnement d'un établissement public
- Très bonnes connaissances budgétaires, de commande publique, et de management des ressources humaines

#### **Compétences opérationnelles :**

- Piloter un établissement, piloter un projet, piloter une stratégie
- Animer un réseau / un groupe et manager une équipe
- Jouer un rôle de conseil ou d'aide à la décision, assurer une veille
- Savoir gérer son activité dans un calendrier et un cadre de gestion complexe
- Entreprendre, conduire une négociation
- Savoir représenter l'établissement
- Créer les conditions favorables à un entretien et conduire des entretiens
- Déléguer et évaluer
- Mettre en œuvre une démarche qualité

#### **Compétences comportementales :**

- Capacité à développer une vision stratégique, créativité
- Rigueur, exigence, sens de l'éthique
- Capacité d'écoute
- Capacité de conceptualisation
- Capacité de prospective
- Force de conviction

#### **Informations complémentaires :**

Le/La directeur(trice) est choisi(e) dans l'une des catégories de personnels ayant à vocation d'enseigner dans l'école, sans condition de nationalité, pour une durée de 5 ans renouvelable une fois.

Niveau requis : Formation supérieure minimum bac + 5. Un Doctorat serait un atout dans le processus de sélection.

Parcours professionnel : Le candidat (H/F) devra apporter la preuve d'un parcours professionnel cohérent avec la fonction, notamment en termes de responsabilités exercées et de résultats obtenus. Une expérience dans l'enseignement supérieur est souhaitable, en particulier dans les domaines scientifique et technique de l'ENSCL. Les statuts prévoient que le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école.

Vous justifiez d'une expérience de 15 ans minimum.

**Rémunération :**

- Fonctionnaire : selon grille indiciaire + IFSE selon corps et grade
- Contractuel : 45K à 65K€ négociable selon profil et expérience

Lieu du poste : En présentiel à Villeneuve d'Ascq

Date limite de candidature : 24/04/2026

Date de début prévue : 01/09/2026

**Procédure de sélection :**

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae et une note stratégique de développement de l'école interne et de compréhension des enjeux, en cohérence avec le cadre stratégique de Centrale Lille, devront parvenir **au plus tard le 24 avril 2026**.

Les dossiers de candidature sont à adresser par mail à l'adresse suivante : [pole.rh@centralelille.fr](mailto:pole.rh@centralelille.fr) et par voie postale :

Monsieur le Directeur Général  
Centrale Lille  
Cité scientifique – CS 20048  
59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX  
France

L'examen des candidatures sera opéré en s'attachant notamment aux critères de sélection suivants :

- Une capacité à développer la cohésion et les compétences des équipes, à travers un mode de management stimulant la transversalité, l'initiative et la créativité, et en veillant à assurer une qualité de vie au travail.
- Une culture managériale privilégiant le dialogue, la concertation, la recherche de décision consensuelle et la capacité à décider.
- Des compétences dans les champs scientifiques de l'école et une expérience de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche.
- L'expérience de direction d'un campus ou d'un programme dans une grande école, dans un contexte de transformation, lui ayant conféré une culture de gestion opérationnelle et du résultat, attestant une réussite indiscutable et une capacité à occuper un poste managérial à haut niveau dans le monde académique.
- Une connaissance approfondie de l'environnement culturel humain, institutionnel, politique et économique de l'enseignement supérieur et des grandes écoles.

- La connaissance de l'approche par les compétences.
- La connaissance et la pratique des accréditations et notamment des critères de la commission des titres d'ingénieur (CTI)

Les candidats sélectionnés seront convoqués à une audition de 60 minutes (20 minutes de présentation par le/la candidat(e) et 40 minutes d'échanges avec les membres du conseil).